Image not found or type unknown

Heures complémentaires transformées en repos compensatoire

Par **casazupus**, le **06/01/2011** à **22:18**

Bonjour,
j'ai actuellement un cdi à temps partiel 121h30 de travail mensuel.
Je dépends de la convention 1286c, employée de chocolaterie de moins de 10 salariés (vente et fabrication).
Pour la période des fêtes, mon employeur m'a demandé d'effectuer plus d'heures. Total 165H en décembre et m'annonce que mes heures complémentaires (env 42H) seront transformées en repos compensatoire, ce qui n'est absolument pas mentionné dans mon contrat de travail.
En quoi consiste ce "repos" et est-ce avantageux comme les heures complémentaires?
Mon employeur a t-il le droit de m'imposer ce système?
Merci d'avance de vos conseils

Par **P.M.**, le **06/01/2011** à **22:25**

Bonjour,
L'employeur ne pouvait pas vous faire effectuer autant d'heures, il faudrait savoir si vous avez eu un avenant...
Il a l'intention de vous transformer en congé ce surplus d'heures plutôt que de vous les payer vraisemblablement sans majoration, alors que vous auriez dû de toute façon en être prévenue avant...

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés